www.multisite.ch

Annexe au règlement de l'Ecole de Musique Multisite

Site d'Ollon

But de l'école

Le but de l'Ecole de Musique (ci-après nommée EM) est d'offrir un enseignement musical de qualité. L'EM a été créée afin de former une relève et ainsi assurer l'avenir de la société de musique.

Instruments

L'élève est responsable de son instrument et du matériel mis à disposition. La perte ou la réparation, provenant du manque de soins ou de la négligence, sera facturé. Toutes les réparations seront exécutées par un spécialiste mandaté par l'EM. Personne d'autre n'a l'autorisation d'intervenir sur les instruments propriété de l'EM.

Salles de cours

Les cours sont dispensés dans les locaux de l'école de musique. Il n'y a pas d'enseignement à domicile.

Ecolages

Les tarifs de l'école de musique sont annexés au présent règlement. La finance d'écolage est payable par semestre, sur facture. Toutefois il est possible de l'acquitter en plusieurs versements. En cas de démission d'un élève en cours d'année, la finance d'écolage reste due pour toute l'année. Une demande écrite de remboursement de l'écolage peut être adressée au responsable en cas de maladie (plus de trois semaines). Un certificat médical devra alors être présenté.

Concours des solistes

Les élèves de l'EM sont encouragés à participer au Concours des Solistes et Petits Ensembles organisé chaque année dans le cadre du Giron. La participation à ce concours est décidée en accord avec l'élève, ses parents et l'enseignant.
Les lauréats du concours du Giron sont qualifiés le Concours Vaudois des Solistes et Petits Ensemble (CVSPE) qui se déroule chaque année au mois de novembre.

Camp de musique

Les élèves peuvent participer au camp de musique organisé chaque été par la SCMV (Société Cantonale de Musique Vaudoise).

Juin 2023